

LETTRE D'INFORMATION

Nous revenons aujourd'hui à des problèmes d'intendance. Ils ont bien leur intérêt quoiqu'on en ait pu dire - surtout quand il s'agit de vivre et non de mourir...

Le 4 octobre dernier, le Conseil d'Administration de l'Association Maine-Montparnasse s'est réuni conformément aux dispositions de son règlement intérieur, en vue de l'installation du Comité de Gestion de la Cantine inter-entreprises. Nous vous rappelons à ce sujet ce que nous vous avons déjà dit dans de précédents numéros de l'Equipe : la constitution de ce Comité de Gestion, comportant des représentants du Personnel des entreprises qui constituent l'Association, doit donner à l'Association la possibilité d'être exonérée de certaines charges fiscales. Faute de cette représentation, l'établissement serait en effet considéré comme un restaurant justiciable de la patente, de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt sur les bénéfices.

Le Comité de Gestion est composé d'un représentant de la Direction et d'un représentant du Personnel de chacune des sociétés faisant partie de l'Association. Mais toutes ces sociétés n'ont pas la même importance: leur personnel est plus ou moins nombreux et, de ce fait, le nombre de tickets de repas achetés par chacune d'elles est plus ou moins élevé. Le nombre de voix dont les représentants de ces sociétés vont disposer au Comité de Gestion ne doit donc pas être le même. En fait, il y a deux grandes sociétés (Radio-Fiduciaire et La Populaire), deux moins grandes (BCEOM et Compagnie Générale de Radiologie), et cinq petites. Le tableau suivant indique la répartition des voix qui a été adoptée.

.../

Désignation de l'Entreprise	Nombre de tickets-repas vendus au cours de l'exercice 1966.	Nombre de voix attribués à chaque représentant de l'Entreprise	
		1/10.000e	Arrondi à
RADIO-FIDUCIAIRE	87.000	8,70	9 ⁽¹⁾
LA POPULAIRE	85.500	8,55	9
B. C. E. O. M.	30.000	3,00	3
C. G. R.	25.300	2,53	3
S.O.F.R.E.S.	9.000	0,90	1
G. F. F.	6.800	0,68	1
PROTECTION FRANCAISE	4.750	0,48	1
FRANCAREP	3.125	0,31	1
C. F. P. M.	2.000	0,20	1
			<hr/> 29 (1)

Nombre total maximum de voix 2 x 29 = 58⁽¹⁾

(1) Chiffres portés à 10, 30 et 60, au cours de la réunion du Comité de Gestion du 6 novembre 1967, car en fait Radio-Fiduciaire est l'acheteur unique des tickets pour elle-même, pour la Cie française Philips et pour la Sté Philips ERM qui ont droit respectivement à 7, 2 et 1 voix.

Le règlement intérieur de l'Association Maine-Montparnasse précise que "le Comité de Gestion désignera parmi ses membres un bureau composé d'un Président, de deux Vice-Présidents et d'un Secrétaire, choisis pour moitié parmi les représentants de la Direction des entreprises et pour l'autre moitié, parmi les représentants de leur personnel".

La présidence du bureau a été offerte à notre Secrétaire Général C. BEE qui avait, à diverses reprises, pressé le Conseil d'Administration de mettre en place le Comité de Gestion. M. BEE a accepté cette présidence et nous l'en remercions vivement.

.../

La composition du bureau s'établit, en fin de compte, comme suit :

- Président : M. BEE (B.C.E.O.M.) .représentant la Direction
- Vice Présidents : Mme SORELLE (RADIO FIDUCIAIRE) .représentant le Personnel
M. DUVAL-FLEURY (POPULAIRE) .représentant la Direction
- Secrétaire : M. CADORNE (C.G.R.) .représentant le Personnel

La première réunion du Comité de Gestion, présidée par M. BEE, s'est tenue le lundi 6 novembre, au BCEOM, ainsi qu'il avait été convenu le 4 octobre.

Un représentant de la SOGERT, M. AUBERGY, était présent. Les représentants du personnel furent invités à faire part de leurs observations.

Ces observations ont porté essentiellement sur les points que nous allons énumérer, conformément à ce qui avait été décidé quelques jours plus tôt au cours d'une réunion des représentants du personnel des quatre grandes sociétés de l'Association :

- 1) Au premier service, les repas ne sont pas assez chauds (réclamation particulière au personnel de la Populaire, qui descend déjeûner à 11h30).
M. AUBERGY en donne les raisons techniques. Des mesures sont envisagées pour remédier à cet inconvénient, notamment l'achat par l'Association d'une armoire chauffe-assiettes.
- 2) La qualité de certains plats est irrégulière (méchoui par exemple). C'est un problème de cuisine dont M. AUBERGY prend note.
- 3) On souhaiterait souvent moins de sauce et de matière grasse, avec possibilité d'en faire ajouter pour ceux qui en veulent davantage.
M. AUBERGY prend note.
- 4) On souhaiterait également, pour les hors d'oeuvre et les fromages, plus de diversité au cours de la semaine, quitte à ce que le choix soit moins grand à chaque repas.
M. AUBERGY prend note.

.../

5) On souhaiterait enfin des serviettes en papier -cette demande n'est pas nouvelle !-

M. AUBERGY présente une possibilité de solution :

La SOGERT pourrait sans doute assurer une distribution gratuite de serviettes portant certaines publicités commerciales. Accord lui est donné pour étudier l'affaire dans ce sens, sous réserve que cette publicité ne constitue pas une concurrence à l'égard des sociétés faisant partie de l'Association, et sous réserve aussi que la gratuité de la fourniture ne compromette pas sa continuité.

D'une façon générale, M. AUBERGY nous a répondu avec beaucoup de compétence et de bonne volonté. Ses réponses nous ont d'ailleurs fait prendre conscience des difficultés techniques et d'organisation que rencontre la SOGERT et de l'effort soutenu qu'elle accomplit pour donner satisfaction.

Un hommage a été rendu à la complaisance de son personnel.

Des problèmes relevant non plus de la SOGERT, mais de l'Association Maine-Montparnasse, furent également évoqués et notamment :

- un problème de ventilation, du côté des chariots de hors d'oeuvre,
- la difficulté de se procurer de l'eau fraîche, l'accès au robinet actuel étant malaisé. L'Association étudiera la possibilité d'installer un autre robinet, plus accessible, côté cafeteria.
- etc...

Les représentants du personnel n'ont pas été les seuls à présenter leurs doléances. M. AUBERGY, très gentiment d'ailleurs, a aussi présenté les siennes - et nous n'étions pas très fiers : disparition d'ouvre-bouteilles (pourtant bien accrochés au bout de leurs chaînes), de couverts (surtout de petites cuillers) et même de bouchons d'huiliers et de salières ! Récipients en matière plastique brûlés par les cigarettes et rendus de ce fait inutilisables.

.../

Un autre problème a été soulevé par les représentants des Directions -et les représentants du personnel ne pouvaient que s'associer à leurs doléances : chaque jour, un certain nombre de repas sont pris à la cantine par des personnes étrangères aux sociétés de l'Association. Chacun de ces repas coûte, évidemment, à la société qui a acheté le billet et éventuellement au Comité d'Entreprise intéressé, la différence entre le prix d'achat de ce billet et le prix auquel il est revendu au personnel.

Dieu sait que vos représentants n'ont pas des mentalités de contrôleurs et d'inquisiteurs : ils pensent que les disciplines les meilleures et les plus efficaces sont celles qui ont été librement consenties. Mais devant les abus constatés, ils n'ont pas pu faire autrement que d'accepter le principe de contrôles à l'entrée de la cantine.

Les modalités de ces contrôles ont été minutieusement mises au point par le Comité de Gestion.

Préalablement, les cartes d'accès à la cantine, qui doivent porter la photographie de leur titulaire, seront, dans toutes les Sociétés de l'Association, validées, ou établies pour les agents permanents qui n'en détiennent pas encore. Dès que cette formalité aura été remplie, nous vous demanderons d'être toujours porteur de votre carte lorsque vous descendrez déjeuner.

D'autre part, des autorisations temporaires de prendre des repas à la cantine devront être demandées à Mme DAGOIS par les agents de passage, ou pour les étudiants travaillant au BCEOM, ou encore dans le cas, qui devra demeurer exceptionnel, d'une invitation faite par un agent de la Maison à une personne de l'extérieur.

Nous vous demandons enfin de bien vouloir, pour éviter des acoups, des queues ou des attentes désagréables,

- 1) respecter, sauf cas exceptionnel, l'heure fixée pour le déjeuner - 12h15 - 12h20 pour les agents du BCEOM
- 2) dégager assez rapidement votre table lorsque vous avez terminé votre repas et ne pas y apporter votre tasse de café.

Merci d'avance - et bon appétit.

°°

.../

Vous trouverez ci-après une note relative à notre Arbre de Noël. Avec son amabilité coutumière, la Caisse Nationale de Crédit Agricole, notre voisine, a bien voulu, pour un prix modique, mettre ses locaux à notre disposition. -On se souvient que c'est également à la CNCA que se sont tenues, au début de l'année, les séances de travail de notre Conférence des Délégués.

Pour des raisons de commodité, cette fête aura lieu un samedi, le 16 décembre.

A cette occasion, notre parking souterrain sera évidemment très commode.

Quant à notre cocktail annuel, qui fait également l'objet d'une note ci-jointe, il sera comme l'année dernière bloqué avec la fête des Décennaires et organisé par le Comité d'Entreprise, les frais étant répartis pour moitié à notre charge, et pour moitié à la charge de la Société.

Il aura lieu mercredi 22 novembre, à l'Hôtel de CROY, à 17h30. La tombola traditionnelle y prendra des formes nouvelles.

En outre, plusieurs peintres du dimanche ayant répondu à l'appel que nous avons fait dans un numéro précédent, une exposition de leurs productions est prévue à l'occasion de cette manifestation.

°°°

Montpellier a drôlement réagi à l'attaque de M. BIGOT, parue dans notre dernier numéro. Vous trouverez plus loin la réponse de A. ALIBERT.

Vous trouverez également trois photographies qui sont l'oeuvre de J. SCHWARTZ, photographe à l'atelier d'Edition du B.C.E.O.M.

°°°

ARBRE DE NOËL 1967

L'Arbre de Noël 1967, organisé par le B.C.E.O.M,
aura lieu le :

SAMEDI 16 DECEMBRE 1967
à 15 heures,

dans les

SALONS DE LA CAISSE CENTRALE DE CREDIT AGRICOLE
93, Boulevard Pasteur
Paris 15^e

La séance récréative débutera à 15 heures. Elle
sera suivie d'une distribution de jouets et d'un goûter.

Les jouets seront offerts aux enfants nés après
le 1er Janvier 1955 et dont les parents travaillaient au B.C.E.O.M
à la date du 1er Juillet 1967.

Pour éviter un double emploi dans l'acquisition des
jouets, le Comité d'Entreprise précise dès maintenant que les dis-
tributions seront les suivantes :

Années de naissance	Filles	Garçons
1967		Culbuto
1966		Agneau peluche
1965		Kiri pédalant
1964		Tricycle chromé
1963/1962		Tableau noir magnétique
1961	Panoplie infirmière	Panoplie cavalier noir
1960	Grande cuisine	Bowling automatique
1959	Sèche-cheveux de poupée:	Patins à roulettes
1958/1957		Coffret peinture
1956/1955		Coffret chimie

Pour les enfants qui ne pourront pas assister à cette séance, les jouets seront remis aux parents au Siège, dans la journée du Lundi 18 Décembre 1967.

Les Agents résidant Outre-Mer pourront, comme à l'habitude, choisir l'une des possibilités suivantes (nous leur demandons de nous indiquer par lettre la solution retenue) :

- soit que nous conservions les jouets dans l'attente d'un retour prochain de l'Agent,
- soit faire prendre les jouets au Siège par une personne de la famille qui nous serait indiquée,
- soit nous demander de procéder à des expéditions limitées à la France.

G. BINAND

PARIS, le 7 novembre 1967

67/DG/CoE./N° 20.276

NOTE POUR TOUT LE PERSONNEL

Le personnel du B.C.E.O.M. est convié à assister au cocktail qui sera organisé le

Mercredi 22 novembre 1967 à 17 h 30

à

L'ANCIEN HOTEL DE C R O Y
68, Boulevard Raspail
PARIS 6e

au cours duquel seront célébrés les dix ans de présence de :

MM. LELONG
NICOLAS
DELAPIERRE
BOUISSET
DROUET
PARKER
MAURICE
GRUOT
CASSAIGNE

Mme CHARRET

La soirée sera animée : par le tirage de la tombola annuelle offerte par le Comité d'Entreprise, et par l'exposition des oeuvres des peintres amateurs du B.C.E.O.M.. On dansera.

A cette occasion, le personnel sera autorisé à quitter les bureaux à 17 h.

Pour permettre une bonne organisation de cette réunion, les membres du personnel sont invités à faire connaître à Melle BINAND (Poste 382), avant le 17 novembre 1967 au plus tard, s'ils assisteront ou non à cette soirée.

Le Directeur Général


P. BOURRIERES

ETUDE DE L'AUTOROUTE BEYROUTH-TRIPOLI AU LIBAN

Le Liban comporte une bande côtière étroite, dense et active. A Beyrouth se rencontrent la route côtière Nord-Sud et celle qui arrive de Damas, à travers la montagne. Ces routes ont de mauvaises caractéristiques et le trafic y est assez important pour préoccuper, depuis quelques années, les Autorités libanaises.

Des études partielles, sans grand intérêt, furent d'abord entreprises. Puis M. ECOCHARD, Urbaniste de Beyrouth, et ensuite la SCET, firent des études de tracés.

Au début de 1966, une combinaison fut montée, à laquelle participait le BCEOM en vue de procéder à une étude de factibilité et à un choix parmi diverses variantes. Cette affaire n'eut pas de suite.

Un appel d'offres international qui touchait 127 candidats et auquel répondirent SCET-BCEOM et INGEROUTE liés, n'en eut pas davantage.

Au début de 1967, le Conseil Exécutif des Grands Projets -CEGP- fut saisi de cette affaire. Le CEGP est un organisme libanais extérieur aux Ministères et qui est chargé, comme son nom l'indique, de promouvoir les opérations importantes, en matière d'infrastructure notamment.

Le CEGP envisagea, en première phase, la construction d'une autoroute au Nord de Beyrouth en direction de Tripoli. Après certaines hésitations sur les modalités de l'étude et de l'exécution des travaux, une mission fut demandée à la Direction des Routes au Ministère de l'Equipement. Cette mission fut assurée par MM. BAUDET et THIEBAULT, du Service des Autoroutes, accompagnés par M. FREJACQUES, du BCEOM.

A la suite de cette mission, il fut décidé que l'étude serait confiée au BCEOM et supervisée par le Ministère de l'Equipement. Un projet de contrat fut établi entre le CEGP et le BCEOM.

.../

Deux autres missions furent nécessaires pour procéder à la mise au point de ce projet. Le 19 octobre, le BCEOM fut informé que le Conseil des Ministres libanais venait d'y donner son accord.

Les délais prévus pour l'exécution de cette importante étude, et des travaux qui doivent y faire suite, sont très courts :

- remise d'un avant-projet détaillé : 1er juillet 1968
- remise du dossier d'appel d'offres : fin 1968
- démarrage des travaux : mai 1969
- achèvement : octobre 1971.

Le BCEOM travaillera, ainsi qu'il est indiqué plus haut, sous le contrôle de la Direction des Routes au Ministère de l'Équipement. Deux Sociétés libanaises, qui ont déjà été choisies par le CEGP, ainsi que la SCET-Coopération, lui apporteront leur collaboration.

M.B.

C A R N E T R O S E

Nous apprenons avec joie :

le mariage de

- Mademoiselle DUHAMEL Christiane (Perforeuse au Service Mécanographique) avec Monsieur FERALI Claude (Comptable au BCEOM) le 7 Octobre 1967.
- Mademoiselle LLOANCY Yolande (Sténo-Dactylographe au Service RA) avec Monsieur BRILLET le 18 Octobre 1967.

Nos meilleurs voeux de bonheur aux jeunes époux.

Nous apprenons également la venue au monde

- le 19 Octobre 1967, d'une petite Sophie au foyer de Monsieur MAISTRE, Ingénieur au Service HYA.
- le 19 Octobre 1967, d'une petite Valérie au foyer de Madame de STAAL, Vérifieuse au Service Mécanographique.

Félicitations aux heureux parents.

A V E N D R E

Pavillon situé à RAMBOUILLET (Yvelines)
Cité " LA LOUVIERE " 3, rue de l'Yvette

F 5 - surface habitable 80 m².

- 4 chambres
- Salle de séjour
- Cuisine
- Salle de bain
- W.C.
- Jardin d'hiver - deux grandes baies vitrées
- Garage 24 m² - chauffé - table de travail - étagères
- Jardin 270 m² environ - arbres fruitiers
- Chauffage central au charbon
- Eau - Gaz - Electricité
- Porte d'entrée chêne massif - persiennes bois d'orégon

TRES BON ETAT

PRIX : 125.000 Francs, plus Crédit Foncier 11 ans à 164,25 Frs par mois
(compris la prime à la surface de 800 Francs par an)

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser à :

Madame DAGOIS - Bureau 1315, Poste 362.

A L O U E R

(Début JANVIER)

à GARGES-LES-GONESSE

à 10 minutes de la Gare

Trajet direct Gare du Nord : 15 minutes

STUDIO - KITCHENETTE 14 m²

avec Pièce principale de 9 m²

Baignoire Sabot + W.C.

Eau chaude

Loyer mensuel : 136,50 Frs.

Charges : 23,20 Frs.

Chauffage : 14,20 Frs.

eau, électricité en plus.

Convient à Célibataire

s'adresser à Monsieur LOUSSOUARN.

C O N V E R S A T I O N

La scène se passe à WASHINGTON D.C. dans un taxi.

- Moi : Sheraton Hotel please.
- Le chauffeur : What ?
- Moi : Please, Hotel Sheraton (consonnance légèrement différente).
- Le chauffeur : Whot ?
- Moi : Sheraton Hotel (accent que j'essaye de rapprocher de celui du Texas).
- Le chauffeur : What you say ?
- Moi : Hotel Sheraton (accent neutre).
- Le chauffeur : (Mimique totalement inexpressive repérée dans le rétroviseur).

En désespoir de cause, je prends un bout de papier, et j'écris "Sheraton Hotel".

- Le chauffeur : Ah ! Sheraton Hotel (prononciation identique à la première citée).

.

Un temps.

(le reste de la conversation en américain; je transcris pour ceux qui ne bénéficient pas des enseignements de Mme STEFANOVICH).

- Le chauffeur : Vous n'êtes pas Américain. Vous êtes Allemand, je parie ?
- Moi : (amour propre légèrement blessé, pour des raisons qui ne tiennent pas, d'ailleurs). Non, je suis Français.
- Le chauffeur : Français ? C'est la même chose.
- Moi (reamour propre etc...): Comme vous y allez ! N'avez-vous pas entendu parler de la 2ème guerre mondiale ? Vous oubliez bien vite qu'Allemands et Français se sont largement tabassés pendant 5 ans !
- Le chauffeur : Qu'est-ce que ça fait ? Regardez au Viet-Nam, ils se f.... bien sur la gu....., c'est quand même bien tous les mêmes !

Sans commentaires, sinon que ce brave chauffeur n'incluait probablement pas les Marines dans son "tous les mêmes".

L. ODIER

HISTOIRE D'ASCENSEUR.

Après le déjeuner, nous nous retrouvons environ 13 ou 14 "de tout gabarit" dans l'ascenseur, qui pour le 4ème, qui pour le 6ème, qui pour le 13ème, qui pour le 14ème, etc...

La porte se ferme, puis s'ouvre, puis se referme, puis se rouvre

Le préposé du rez-de-chaussée, excédé de notre passivité, se campe, furieux, devant nous :

- Vous voyez bien qu'avec le nombre que vous êtes, l'ascenseur ne montera pas !

Choeur des montants :

- Mais, nous ne sommes que 12 ou 13 ! (comme chacun sait, la plaque de métal indique à l'intérieur de l'ascenseur "maximum 16 personnes").

Réponse du préposé :

- Oui, mais à plus de 10, l'ascenseur ne veut pas partir !!!

Il fallait connaître ses caprices !!!!

P.G.

HISTOIRE DE DEMENAGEMENT.

Vers 18 heures, la femme de ménage, plumeau en main, arpente les couloirs du 14ème, contemplant d'un air attristé les cartons remplis de dossiers et les piles de papiers alignées le long du mur, dans l'attente d'un nouvel hébergement.

Avec un joli accent portugais, elle articule avec peine :

- Mademoiselle, il faut jeter tout ça ?

J'ai levé les bras au ciel :

- Non, non, je vous en prie, ne touchez à rien et prévenez vos collègues des autres étages.

J'imagine la stupeur de chacun le lendemain matin, lorsqu'il aurait trouvé place nette. Plus rien à déménager ou presque ! Quelle joie, peut-être ? !

P. G.

Réponse à la "Démoustication en LANGUEDOC-ROUSSILLON"



Quelle moustique
l'a piqué !!!

" Dessin de A. ALIERT "